



Plainte pour diffamation ou denonciation calomnieuse

Par Mint, le 20/08/2008 à 22:40

Bonjour, Mon probleme est le suivant: j'avais une relation avec une personne qui m'a berné et utilisé. Ce monsieur m'a caché des choses sur sa double relation. Il m'a aussi caché qu'il était sur le point d'être père mais j'ai tout appris par un ami à lui. Ce monsieur possédait des affaires à moi que je lui ai donc réclamé mais qu'il a refusé de me rendre, n'acceptant pas la rupture. Il me doit une somme d'argent d'environ 500 euros et des babioles. Je l'ai donc informé que je viendrais récupérer mes affaires mais ce dernier a commencé à violemment m'insulter et à me menacer de me frapper et de venir tout casser chez moi. Voyant son refus de tout me rendre je me suis rendu chez lui accompagnée d'amis car seule je risquais de me faire démolir. Sur place ce dernier ne voulait pas sortir de chez lui puis a fini par le faire voyant notre insistance. Il s'est bien évidemment présenté avec une hachette à la main. Je lui ai demandé de me rendre mes affaires mais celui-ci a traîné et a mis 15 minutes avant de me rapporter une seule chose. Entre temps il allait et venait toujours avec sa hachette et sans mes affaires ce qui a mis le feu au poudre et le ton est monté. Tout le monde criait et comme il était tard cela a dû interpeller ses voisins de plus son chien aboyait et s'excitait dans tous les sens. Je précise que nous étions à l'extérieur de sa maison et lui est resté dans son jardin sans même sortir. Après une seule de mes affaires rendue et de nombreux cris nous sommes rentrés avec mes amis mais mon ex m'a appelé juste après et menacé à nouveau. Le lendemain je dépose une main courante suite aux menaces. Il y a 2 jours je reçois un appel du commissariat de ma ville qui me demande de venir car une plainte a été déposée contre moi. Je m'y suis donc rendu hier et ce cher monsieur (mon ex) prétend que j'ai dégradé son portail et que je l'ai menacé de mort!!!! la policière m'a donc entendu. Je lui ai tout débarrassé. Toute l'histoire sur la relation et le jour où je suis parti chez lui. Celle-ci a fini par me dire de ne pas m'inquiéter et que l'histoire sera sûrement classée sans suite car c'est une "histoire de merde" (ce sont ses propres mots) et que ce monsieur avait mal agi à mon égard. Aujourd'hui je

souhaite me retourner contre lui car sa plainte est absurde.
Puis-je porter plainte pour diffamation ou dénonciation calomnieuse ainsi que préjudice moral et pour l'argent qu'il me doit quel terme dois-je employer pour la plainte?
Merci pour vos conseils.
s : Je précise que ce monsieur a un casier judiciaire et a déjà fait de la prison. Il a aussi été mis en garde à vue il y a quelques mois pour avoir menacé son voisin. Il n'y a pas eu de suite mais tout de même cela montre bien le profil du personnage.
Naya